



CRA

CENTRE RESSOURCES AUTISME
& TROUBLES ASSOCIÉS
POITOU-CHARENTES



Livret d'accueil



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit



Université
de Poitiers

Accueillir
Repérer, dépister, diagnostiquer
Conseiller & Accompagner
Documenter & informer
Expertise (niveau 3)
Former & sensibiliser
Animer & coordonner des réseaux territoriaux
Recherche

SOMMAIRE

Présentation duCRA.....	3
Les missions.....	3
L'équipe	4
Les équipes de diagnostic	5
Les réseaux de diagnostic précoce	5
La démarche diagnostique au CRA	6
Les ressources du CRA	8
Le réseau	9
Le conseil / l'écoute.....	9
Recherche / Enseignement	9
L'accompagnement aux soins somatiques	9
Droit des usagers	10
Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS).....	10
Réclamations.....	10
Personnes qualifiées.....	11

Livret d'accueil du CRA Poitou-Charentes - version septembre 2023
370 avenue Jacques Cœur – Entrée 29 - 86021 Poitiers cedex
Tél. 05 49 44 57 59 – Mail : contact-cra@ch-poitiers.fr
Directeur de la publication : Xavier Etcheverry
Photographies et illustrations : Centre Hospitalier Henri Laborit

Présentation du CRA

Le Centre Ressources Autisme (CRA), ouvert en septembre 2007, est une structure médico-sociale au sein du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent (P.U.P.E.A), régie par la Loi du 02-01-2002, dont le directeur médical est le Professeur Jean XAVIER et le coordonnateur Gilles ROCHER.

Le Professeur Jean XAVIER est par ailleurs membre de l'équipe CoCliCo du Centre de Recherche sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA).

Le CRA exerce ses fonctions conformément au décret du 5 mai 2017 auprès des enfants, adolescents, adultes ainsi que de leur entourage, des professionnels et toutes les personnes intéressées par le sujet du trouble du spectre de l'autisme (TSA) au sein des Troubles du Neurodéveloppement (TND).

Le CRA est membre du Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA) et adhère aux principes d'éthique et de déontologie définis par la Charte du GNCRA.

Le Centre Ressources Autisme Poitou-Charentes s'inscrit dans une démarche éthique de respect de l'individu et de ses droits fondamentaux. L'ensemble des professionnels de la structure ont à cœur de recevoir et de considérer chaque usager avec bienveillance et dans le respect de ses particularités.

Les missions

Le CRA a pour missions :

- d'accueillir, écouter, conseiller, informer et orienter les personnes avec autisme, les familles, les professionnels et toutes personnes intéressées par le sujet
- de contribuer à la diffusion des informations actualisées
- d'apporter appui et expertise à la réalisation des bilans diagnostiques et fonctionnels
- de former et développer les compétences des professionnels et aidants familiaux
- d'apporter son concours à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH en tant que de besoin et à sa demande
- de contribuer à la veille et à la réflexion sur les pratiques de diagnostic, d'évaluation, de soins, de pédagogie et d'accompagnement des personnes avec autisme
- de participer au développement d'études et de projet
- d'animer les réseaux territoriaux
- d'apporter expertise et conseil à la demande de l'agence régionale de santé, aux services territoriaux de l'état et aux collectivités territoriales
- de conseiller les instances nationales intervenant dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme

L'équipe

Les valeurs de l'équipe du CRA Poitou-Charentes

- Être à l'écoute de toute demande relative aux troubles du spectre de l'autisme et troubles associés
- Transmettre et partager son expertise auprès de tous les publics quels que soient leurs horizons culturels et professionnels
- Promouvoir et expliciter les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- Accompagner le changement dans les actions et savoir-faire des professionnels de terrain
- Préserver son esprit d'initiative et sa liberté d'agir, dans le respect du cadre réglementaire et des orientations nationales

Présentation de l'équipe

CRA
CENTRE RESSOURCES AUTISME
& TROUBLES ASSOCIÉS
POITOU-CHARENTES

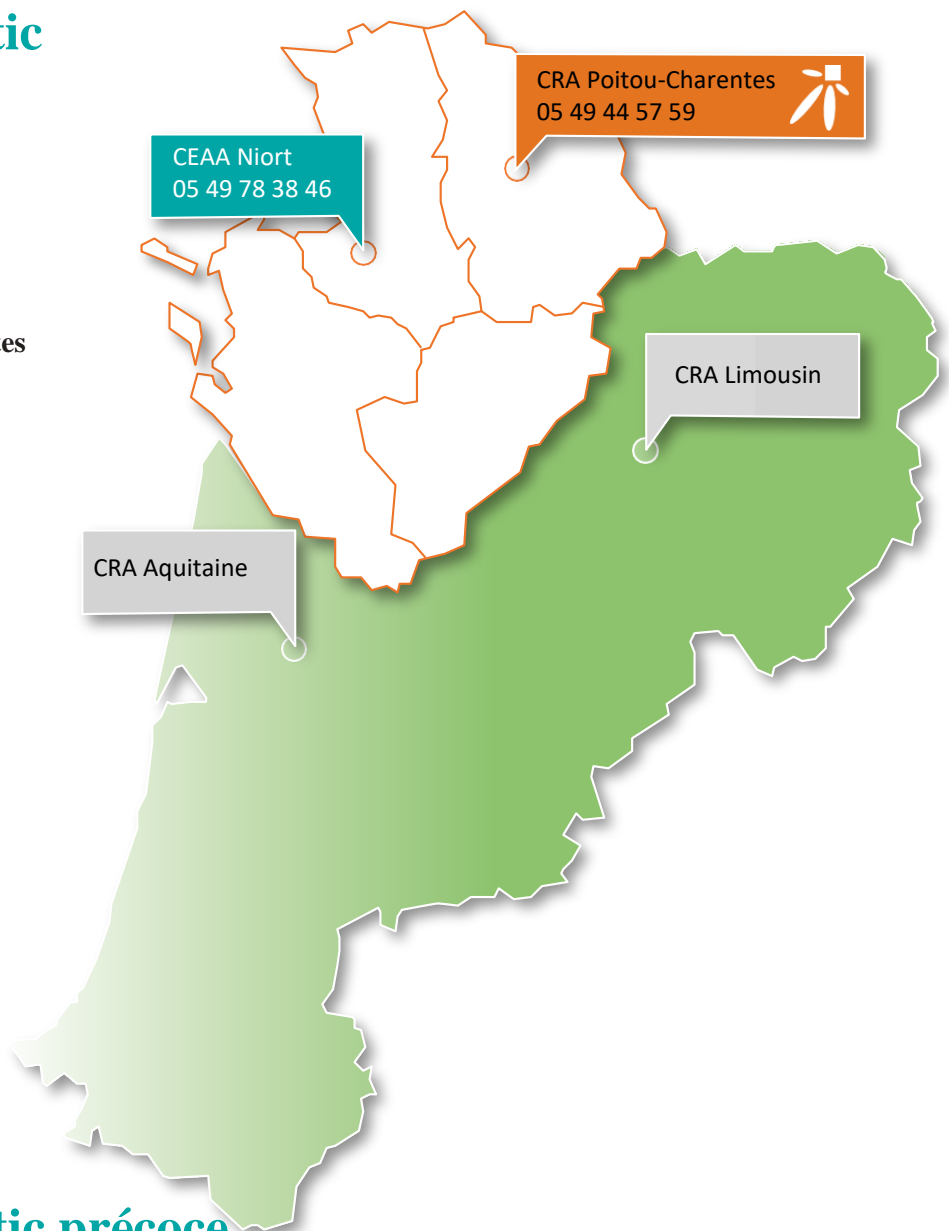
L'équipe du CRA : Qui sommes-nous ?

- Gilles Rocher**
Cadre coordonnateur
- Pr Jean Xavier**
Médecin coordonnateur CRA
- Dr Clément Villières**
Pédopsychiatre
- Maité Tabel**
Secrétaire
- Alice Jaros**
Secrétaire médicale
- Stéphanie Pereira Leites**
Assistante
- Estelle Panin**
Ergothérapeute
- Virginie Martin**
Infirmière
- Frankie Charles**
Éducatrice spécialisée
- Véronique Bonnaud**
Psychologue
- Léa Cassen**
Psychologue
- Hélène Dupin**
Orthophoniste
- Marion Hémerly**
Psychologue
- Sophie Gillet**
Psychologue
- Thierry Vincent**
Documentaliste
- Manon Resseguet**
Psychomotricienne
- Céline Picard**
Éducatrice spécialisée

Les équipes de diagnostic

Le CRA Poitou-Charentes est organisé en deux équipes pluri-professionnelles :

- Une équipe pour les enfants et adolescents, le **CRA Poitou-Charentes** à Poitiers
- Une équipe associée dédiée aux adultes, le **Centre Expertise Autisme Adultes (CEAA)** à Niort



Les réseaux de diagnostic précoce (REseau COLlaboratif Territorial)

Le CRA accompagne le déploiement des équipes de diagnostic précoce des TSA.

Dans chaque département, on retrouve au moins une unité de consultation de diagnostic précoce pour les enfants de moins de 6 ans.

Charente :

RECOLTE Soyaux : Tél. 05 45 95 66 11

Charente-Maritime :

RECOLTE NORD La Rochelle : Tél. 05 46 45 69 72

RECOLTE SUD Saintes : Tél. 05 46 95 16 59

Deux-Sèvres :

RECOLTE- CAMSP Niort : Tél. 05 49 09 79 60

RECOLTE Centre Hospitalier Niort : 05 49 78 38 10

Vienne :

RECOLTE Loudun : Tél. 05 49 98 32 91

RECOLTE Migné-Auxances : Tél. 05 49 59 69 89



La démarche diagnostique au CRA

La demande

La demande de consultation est faite par la personne concernée ou sa famille au CRA.

Après un premier contact avec le secrétariat du CRA, les familles sont appelées par un Coordonnateur de Parcours (CP) de la cellule de régulation, composée de professionnels du CRA et du médecin responsable afin de préciser la demande.

Le CP recueille les informations auprès de la famille et des niveaux 2 (CMP, CMPP, réseau RECOLTE, réseau libéral) qui ont participé à la prise en charge ou à l'évaluation de l'enfant.

Si l'enfant n'a pas été pris en charge par le niveau 2, le CP informe et présente à la famille les professionnels de niveau 2 et laisse la famille prendre contact avec les professionnels de son choix. Le CP prendra ensuite contact avec le niveau pour guider et informer les professionnels.

Lorsque toutes les informations sont recueillies le CP présente la situation à l'équipe du CRA pour décider de la démarche diagnostique à adopter. Des évaluations pourront être faites au CRA ou par les niveaux 2 qui seront accompagnés par l'équipe du CRA. La famille sera informée par le CP de l'articulation des évaluations.

A l'issue des évaluations une restitution est faite à l'enfant et à la famille et un compte-rendu mentionnant le diagnostic et les préconisations de prise en charge sera remis.

Six mois après la restitution le CP contacte la famille pour suivre l'évolution de la prise en charge et apporter des conseils si besoin.

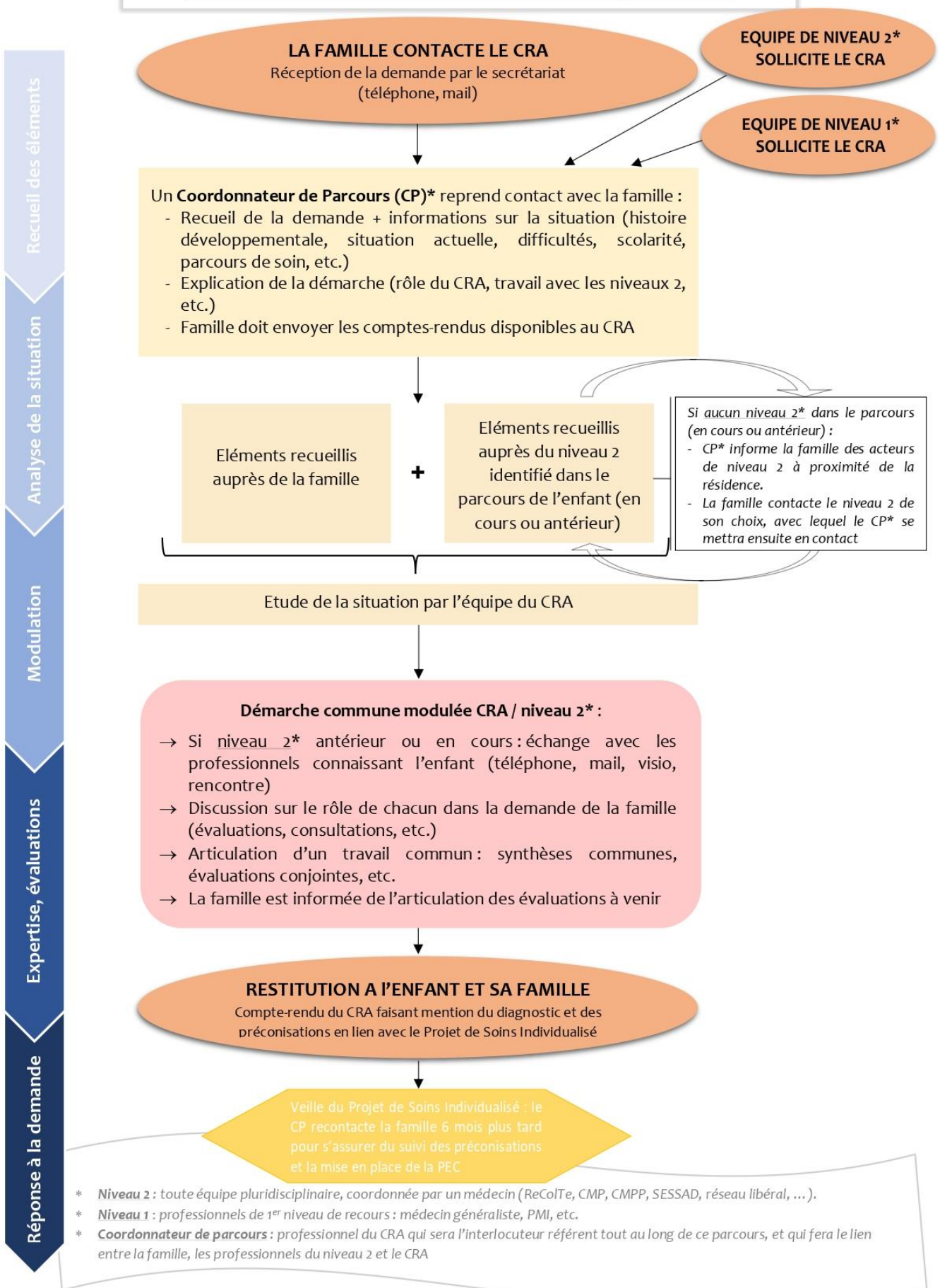
Le CP reste le contact privilégié de la famille tout au long de la démarche diagnostique et peut être sollicité par la famille à tout moment.

L'évaluation diagnostique

L'évaluation se déroule en plusieurs étapes :

- Une consultation médicale initiale
- Une réunion en équipe pluridisciplinaire pour planifier le bilan
- Un bilan psychosocial à domicile
- Des observations de l'écosystème : école, accueil de loisirs, activités sportives
- Les bilans médicaux (psychologique, ortho-phonique, psychométrique...)
- Une réunion de synthèse avec les équipes de prise en charge ou/et les différents partenaires
- Une restitution du bilan à la famille
- Un contact téléphonique à la famille deux mois après la restitution pour suivre l'évolution de la situation et apporter si besoin conseils et soutien à la famille.

ORGANISATION DU PARCOURS DIAGNOSTIQUE AU CRA



Les ressources du CRA

Documentation

Le CRA Poitou-Charentes dispose d'un Centre d'Information et de Documentation (CID), géré par un documentaliste.

Le documentaliste accueille, informe, conseille, aide à la consultation du catalogue et des bases de données. Il met également à disposition du public :

- un fond documentaire répondant à l'actualité des connaissances et des pratiques,
- des ouvrages, périodiques, revues spécialisées, bulletins d'information et supports multimédias (DVD, CD-ROM),
- des informations sur les partenaires extérieurs,
- un espace Matériathèque présentant des matériels, jeux et supports éducatifs.

Le prêt est gratuit pour tous, suivant les modalités d'inscription au CID. Les usagers peuvent consulter le catalogue informatisé depuis le site internet du CRA ou directement à l'adresse suivante : https://cra-pc.centredoc.fr/index.php?database=cra_pc.

Les usagers peuvent suggérer des acquisitions de documents ou solliciter la création d'un dossier documentaire.

Formation - sensibilisation

Le CRA Poitou-Charentes a pour missions de diffuser des informations et des connaissances actualisées sur :

- le Trouble du Spectre de l'Autisme et Troubles associés,
- les outils communs validés,
- les dispositifs de diagnostic, de soins, d'éducation et d'accompagnement,
- les recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Les formations sont déclinées en plusieurs axes :

1. La sensibilisation auprès de publics professionnels, usagers, aidants familiaux, étudiants, diffusée sous forme de :
 - a. Conférences, tables rondes
 - b. Groupes de professionnels
 - c. Production de documents ressource
 - d. Interventions en établissements scolaires et d'enseignement supérieure

2. La Formation des Aidants familiaux :

Le CRA Poitou-Charentes facilite l'accès aux formations qu'il organise aux parents et proches des personnes avec TSA et un programme de formation leur est spécifiquement consacré. Ce dernier s'élabore chaque année selon le cahier des charges de l'accord cadre CNSA-GNCRA. Les formats de formation sont construits en coopération avec les associations de famille et des partenaires associatifs.

Le réseau

Le CRA participe à l'animation du réseau territorial dans le but de maintenir et de développer les partenariats au sein du territoire pour répondre au mieux aux besoins des personnes.

Le CRA participe notamment :

- au réseau gradué de diagnostic (ReColTe) pour les enfants de 0 à 6 ans,
- aux groupes professionnels inter-régions,
- à l'appui technique et environnemental auprès d'établissements de soins et d'accompagnement,
- au réseau d'acteurs sanitaires, médico-sociaux régionaux et de l'enseignement,
- aux échanges réguliers avec les MDPH,
- au travail de partenariat avec l'éducation nationale (Inclusion scolaire, Unité d'Enseignement maternelle Autisme...),
- aux rencontres avec les acteurs de la formation initiale, professionnelle et OPCA,
- aux échanges réguliers et à la réalisation de projets communs avec les associations d'utilisateurs, les associations de loisirs, les associations gestionnaires de structures, les acteurs de l'emploi accompagné.

Le conseil / l'écoute

L'équipe du CRA apporte écoute et conseils à toutes les personnes qui la sollicitent, personnes avec autisme, aidants, structures de prise en charge afin :

- d'apporter des conseils pratiques pour pallier aux difficultés rencontrées par les personnes avec autisme que ce soit à la maison, en milieu scolaire ou dans les structures d'accueil.
- d'orienter les familles vers des dispositifs ressources, notamment pour limiter le risque d'épuisement familial et pour permettre aux personnes avec TSA de retrouver une dynamique dans l'accompagnement proposé.
- de proposer un soutien éducatif pour les familles qui ne sont pas soutenues par des équipes de prise en charge. Il est alors proposé des supports permettant de répondre aux problématiques rencontrées par les personnes avec TSA (scénarios sociaux, emploi du temps, séquençage d'actions...).
- d'apporter des renseignements et informations
- d'informer sur les droits des personnes avec TSA et leurs familles, sur les ressources existantes sur le territoire, sur les outils permettant d'améliorer le quotidien.

Recherche / Enseignement

Le CRA participe à la formation des études médicales, paramédicales et universitaires (psychologie et neuropsychologie).

Le CRA contribue à des travaux de recherche dans le domaine des Troubles du Spectre de l'autisme et troubles associés en lien avec des laboratoires de recherches (CNRS, CERCA – Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage).

L'accompagnement aux soins somatiques

Souvent, les personnes avec autisme ont des difficultés à comprendre l'intérêt des examens, à anticiper leur déroulement et respecter les consignes particulières. Leurs particularités sensorielles ne sont pas toujours compatibles avec les environnements lumineux, sonores et olfactifs. Les services de soin sont habituellement peu préparés et peu adaptés au public à besoins spécifiques

En partenariat avec les unités de soins spécifiques Handicap, et dans le cadre des missions ressources et d'appui aux familles, l'infirmière du CRA propose de soutenir les familles dans leurs démarches d'examens ou d'actes de soins. Les axes d'intervention possibles sont divers :

- Intervention à domicile auprès de la personne avec TSA pour une préparation préalable aux soins ou aux examens avec du matériel adapté et selon un protocole progressif. Cette intervention en amont se fait en lien avec le service de soins : photos du matériel, visites blanches, transmissions des informations, adaptation du créneau de rendez-vous...
- Accompagnement de la personne avec TSA lors de l'examen ou du soin, avec comme objectif de la rassurer, soutenir les parents, expliciter les consignes, transmettre les particularités de la personne aux professionnels soignants...
- Intervention à domicile auprès de la personne avec TSA avec une préparation progressive en vue de la réalisation d'actes paramédicaux (injection, prise de sang, pansement...).
- Soutien aux équipes, en lien avec la famille, pour organiser, préparer un examen ou un soin.
- Apport de supports, d'outils personnalisés, de conseils sur le déroulement de l'habituatation.

Droit des usagers

Conformément à l'article L. 311-3 de la Loi du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : « l'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur » lui sont notamment assuré :

- la confidentialité des informations,
- l'accès à toute information ou document relatif à la prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée dans la salle d'accueil réservée aux familles.

Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS)

Le COS est une instance réglementaire consultative rassemblant des représentants de familles et de professionnels du champ du handicap et de l'autisme. Son rôle est de permettre la participation des bénéficiaires et de veiller au respect des droits des usagers du Centre de Ressources Autisme. C'est un lieu d'échanges qui émet des avis et des propositions sur toutes les questions relatives à l'activité du CRA, à son fonctionnement et de la qualité des prestations proposées au regard de ses missions dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des services rendus.

Il est constitué de deux collèges :

- Un collège majoritaire de représentants des usagers et de leurs familles ou représentants légaux (8 représentants)
- Un collège de représentants de professionnels du secteur médico-social, du sanitaire, de l'Education Nationale, de la petite enfance, de la formation et de la recherche (5 représentants).
- Le CRA est représenté par un professionnel du Centre de ressources et d'un représentant de son organisme gestionnaire. Le directeur du CRA ou son représentant siège au conseil avec une voix consultative.

Réclamations

En cas de contestations ou de réclamations, vous pouvez vous adresser directement à un professionnel du CRA qui pourra, soit vous répondre immédiatement, soit vous remettre le formulaire correspondant et vous indiquer la procédure à suivre.

Vous pouvez également transmettre votre réclamation par courrier ou par mail à l'adresse contact-cra@ch-poitiers.fr.

Personnes qualifiées

Toute personne prise en charge par un établissement ou service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en cas de litige ou de conflit et en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Conseil Départemental, fixée par arrêté. L'arrêté en question et la liste des personnes qualifiées sont affichés au Centre Ressources Autisme Poitou-Charentes. Cette liste est également disponible sur le site internet et elle peut également vous être envoyée sur simple demande.

Informations pratiques

Le CRA vous accueille du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mail : secretariat-cra@ch-poitiers.fr

Tél : 05 49 44 57 59

Centre de documentation : 05 49 44 57 92



CRA POITOU-CHARENTES - CENTRE HOSPITALIER LABORIT

Tél. 05 49 44 57 59

370 avenue Jacques Cœur CS 10587

86021 Poitiers cedex

www.cra-pc.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

